

# L'OUVRIER MÉTALLURGIQUE



organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie  
et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 5, rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

Les pires ennemis de  
la défense ouvrière sont  
les improvisateurs :  
Attention à l'enivrement  
des succès trop faciles!

## LE MAGNIFIQUE ESSOR DE NOS SYNDICATS PROFESSIONNELS

« Vous êtes une organisation ouvrière et vous êtes une force »  
déclare M. LEBAS, Ministre du Travail, à nos délégués

« Vous avez le droit de vous faire entendre » (Jeudi 11 Juin 1936)

LES ADHÉSIONS A NOS SYNDICATS  
AFFLUENT PAR DIZAINES DE MILLE  
De nombreux et nouveaux Syndicats se constituent  
à travers toute la France

JAMAIS NOTRE FÉDÉRATION  
N'A ÉTÉ AUSSI FORTE  
Combattue par ses différents adversaires, elle sort  
plus vivante que jamais des derniers événements

LOIN DES POLITICARDS, LA CLASSE OUVRIÈRE SE SAUVERA PAR ELLE-MÊME  
Avant tout, soyons unis et disciplinés  
POUR LA DÉFENSE DU SYNDICALISME PROFESSIONNEL  
METALLOS tous debout ! Serrons les rangs et en avant !

POUR FAIRE VALOIR NOS DROITS

Une lettre de la C. F. T. C.  
à M. Léon Blum

La Confédération Française des  
Travailleurs Chrétiens a envoyé le  
8 juin 1936 la lettre suivante à  
Monsieur Léon Blum, Président du  
Conseil des Ministres :

Monsieur le Président du  
Conseil,

Nous avons eu connaissance par  
la presse du texte de l'accord établi,  
grâce à votre haute médiation,  
entre la Confédération générale de  
la Production Française et la Con-  
fédération générale du Travail.

Nous nous permettons de vous  
exprimer le regret que la C.F.T.C.  
n'ait pas été appelée à participer à  
cet accord. Nous croyons, en effet,  
que le respect de la liberté syndi-  
cale réclame, en pareil cas, que  
toutes les organisations réguliè-  
rement constituées soient habilitées  
à représenter leurs membres.

Nous serions désireux, tout au  
moins, que notre Confédération  
puisse adhérer à l'accord établi,  
conformément à l'article 31 j, Li-  
vre I, du Code du Travail, et nous  
vous serions reconnaissants, Mon-  
sieur le Président du Conseil, de  
vouloir bien agir en ce sens.

D'autre part, nous croyons de-  
voir vous faire remarquer que  
l'application de cet accord ne sau-  
rait avoir d'effet utile si une loi,  
rapidement votée, n'imposait l'éta-  
blissement obligatoire de minima  
de salaires sur la base du coût de  
la vie contrôlé. Cette même loi se-  
rait le complément nécessaire de  
la mise en vigueur de la semaine  
de quarante heures, car elle pour-  
rait seule assurer aux travailleurs  
le maintien de leur standard de vie  
malgré la diminution des heures  
de travail.

Il y aurait lieu, d'ailleurs, que  
le Gouvernement prit de suite tou-  
tes mesures opportunes pour qu'une  
augmentation du coût de la vie  
dont les premiers symptômes peu-  
vent être dès maintenant constatés,  
ne vienne pas, dans un très court  
délai, compromettre, sinon totale-  
ment annuler, les résultats heu-  
reux de l'accord qui vient d'être  
réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur le Pré-  
sident du Conseil, l'assurance de  
notre haute considération.

Le Président :  
J. ZIRNHELD.

### Aux nouveaux adhérents !

Camarades !

Le récent mouvement revendica-  
tif vous a montré soudain la ne-  
cessité de faire partie d'un syndi-  
cat. Vous êtes venus aux syndicats  
professionnels parce qu'eux seuls  
vous ont semblé ne pas se soumet-  
tre à des méthodes de démagogie  
dont une trop douloureuse expé-  
rience prouve que les ouvriers font  
toujours les frais.

Vous êtes venus aux Syndicats  
professionnels, parce que vous  
avez, vous-mêmes, reconnu que  
leurs revendications, tout en res-  
tant toujours justes et raisonnables,  
étaient précisément celles  
que la classe ouvrière veut faire  
aboutir, considérant qu'elles sont  
les conditions indispensables au  
relèvement et à la vie normale de  
tout homme en général et de tout  
métallo en particulier.

Vous êtes venus aux Syndicats  
professionnels, parce que vous avez  
compris que les ouvriers ne de-  
vaient pas rester isolés. Parce que  
vous avez compris que seule l'union  
fait la force et que le jour où nous  
serions organisés en dehors de toute  
espèce de politique diviseuse,  
sur le plan exclusif de la défense  
de la profession, nous pourrions  
enfin nous faire entendre et que  
nous serions à même, en défendant  
nos droits acquis et en luttant  
pour les améliorations qui s'impo-  
sent, de coopérer dans une large  
mesure à l'établissement d'un or-  
dre social plus juste où les tra-  
vailleurs pourraient enfin occuper  
une place qui leur revient de droit.

Vous apprendrez, Camarades, à  
nous connaître, et c'est alors que  
vous apercevrez mieux ce qui nous  
distingue des autres syndicats :

L'esprit, d'abord. Si nous pen-  
sons qu'il y a beaucoup de choses  
à changer dans l'ordre économique  
et dans l'ordre du travail, nous ne  
nous contentons pas des beaux dis-  
cours. Vous le savez mieux encore  
que nous, Camarades, on fait beau-  
coup de discours, on fait trop de  
discours ; aux paroles enflammées,  
nous préférons les actes.

Défense des travailleurs. D'abord,  
défense dans l'ordre et la dignité ;  
défense passionnée, mais défense  
qui tient avant tout à être raison-  
nable, non pas par lâcheté ou par  
veulerie, mais simplement, et ceci  
doit être souligné, parce que nous  
voulons faire un travail durable,  
parce que nous tenons essentiellement  
à ce qu'un droit acquis par  
les travailleurs ne puisse pas être  
remis en question, comme cela ar-  
rive chaque fois qu'on se permet

d'improviser dans une matière  
aussi délicate et aussi sérieuse.

La défense des droits des tra-  
vailleurs, et vous le savez perti-  
nement, camarades, exige parfois  
de graves sacrifices, et c'est le cas  
des greves qui placent les ouvriers  
dans une situation extrêmement  
précaire. Sachant cette souf-  
rance de la classe ouvrière, nous voulons  
que la défense de ses droits soit  
une chose sérieuse, mûrement re-  
fléchie, avec des résultats tangibles  
et durables, et qui n'exige pas de  
souffrances inutiles. Nous avons  
pour nous l'expérience créée par  
quinze ans de vie syndicale : Là  
où les ouvriers nous ont confié la  
défense de leurs intérêts, ILS  
SONT RENTRÉS A L'USINE LA  
TÊTE HAUTE, AYANT OBTENU  
GAIN DE CAUSE SUR TOUS  
LES POINTS PRINCIPAUX DE  
LEURS REVENDICATIONS,  
APRÈS UNE GREVE DES PLUS  
CALMES ET AUCUN D'EUX  
N'EST RESTÉ SUR LE CAR-  
REAU. Tout récemment, ce fut le  
cas de grève de Saint-Chamond  
que nous n'aurons pas la cruauté  
d'opposer au conflit des usines  
Berliet d'où nous fûmes exclus par  
sectarisme et qui, après avoir duré  
six semaines dans les plus graves  
désordres, se termina sans avan-  
tages pour les métallos en laissant  
plusieurs centaines d'entre eux sur  
le pavé.

Les Méthodes, enfin.

Nous sommes pour la collabora-  
tion des divers éléments du tra-  
vail. Cela ne signifie nullement  
que nous défendions des privilèges  
établis et que nous déclarons net-  
tement injustifiés, cela signifie que  
nous voulons que règne la justice,  
égale pour tous.

PARCE QUE NOUS SOMMES  
ET SERONS TOUJOURS LES  
FAROUCES DÉFENSEURS DE  
LA HAUTE DIGNITÉ HUMAINE,  
nous réproprons les méthodes  
de violence inutile qui déchangent  
les passions les plus viles et aug-  
mentent la souffrance des hom-  
mes. PARCE QUE NOUS AVONS  
FOI DANS LES HAUTES DESTI-  
NÉES DU PROLETARIAT,  
nous pensons qu'il est criminel de  
le pousser à l'agitation pour le  
plaisir de l'agitation et la lutte  
fratricide.

Mais pour ces mêmes raisons,  
lorsque les puissances de l'intelli-  
gence ont épuisé toutes les voies  
de la conciliation, nous savons aus-  
si bien que d'autres et souvent  
mieux, défendre les droits de la  
classe ouvrière. Renseignez-vous

### Pourquoi se syndiquer et rester syndiqué ?

Pourquoi se syndiquer ? Par-  
ce que plus nous aurons d'adhé-  
rents, plus nous serons forts,  
plus nous aurons de chances de  
nous faire écouter.

Au début du Syndicalisme  
professionnel, on refusait de  
nous recevoir sous prétexte que  
nous n'étions pas une force suf-  
fisante dans le pays. Aujourd'-  
d'hui, on nous écoute partout,  
sinon toujours avec bienveillance,  
du moins par nécessité, par-  
ce que nous sommes une force.

Mais nous écouter, c'est écou-  
ter les revendications équitables  
de tous. C'est vous écouter !

Lorsque quelque chose ne va  
pas dans son coin, le métal-  
lo organisé s'organise, mais il ré-  
clame presque toujours en vain,  
parce que, isolé, il est toujours  
le plus faible. Et pourtant, il a  
souvent raison de se plaindre. Il  
suffit que quelqu'un prenne en  
main sa réclamation et sache à  
qui l'adresser pour la faire aboutir.  
Ce « quelqu'un » c'est le syn-  
dical fondé précisément pour dé-  
fendre tous les intérêts légitimes  
des travailleurs.

Quand éclate un « coup de  
chien », l'organisé aperçoit  
alors la nécessité pour lui de faire  
partie d'un syndicat. C'est bien,  
puisque on ne voit pas toujours du  
premier coup où se trouve son  
intérêt, mais l'essentiel est qu'à  
l'avenir il ne recommence pas la

auprès de ceux qui nous connais-  
sent bien pour avoir milité dans  
nos rangs. Demandez-leur non  
point de vous faire des discours,  
mais de vous citer des faits récents  
et précis. Lisez la collection de  
l'« Ouvrier Métallurgiste », et alors  
VOUS SAUREZ EXACTEMENT  
QUI NOUS SOMMES ET QUE,  
VENANT AVEC NOUS LIBRE-  
MENT ET NON POINT SOUS LA  
POUSSEE DE MENACES OU  
PAR VOIE D'INTIMIDATION,  
VOUS AVEZ EU RAISON DE  
VOUS JOINDRE A NOUS !

CAMARADES NOUVEAUX  
ADHÉRENTS !

LES METALLOS DE LA FÉ-  
DÉRATION DES SYNDICATS  
PROFESSIONNELS VOUS  
ADRESSENT LEUR SALUT FRA-  
TERNEL ET VOUS DISENT :  
POUR LA DÉFENSE DE TOUS  
LES METALLOS SERRONS LES  
RANGS ET EN AVANT !

même gaffe que précédemment et  
qu'il reste syndiqué.

Ce n'est pas quand la grève est  
déclarée qu'il faut se syndiquer,  
à ce moment-là c'est un peu tard ;  
il faut le faire avant tout conflit.

La grève est un acte grave qui  
entraîne de rudes sacrifices pour  
les ouvriers, aussi ne doit-on pas  
improviser un tel mouvement. Il  
n'y a pas deux moyens d'éviter  
l'anarchie dans l'action, il n'y a  
pas deux moyens de concerter  
les efforts pour les faire aboutir  
sans perte de temps et sans perte  
inutile de forces, c'est le syndi-  
cat et pas n'importe quel syndi-  
cat, mais celui qui, en écartant  
toute question extérieure de t-  
actations politiques plus ou moins  
opportunes (plutôt moins que  
plus) est décidé à défendre uni-  
quement les intérêts profession-  
nels.

Enfin, il faut que tous les tra-  
vailleurs qui ont le sens de leur  
liberté individuelle et profession-  
nelle sachent s'organiser pour  
défendre ces principes élémen-  
taires de leur dignité d'hommes  
et de travailleurs en face de ceux  
qui n'hésitent pas à employer des  
méthodes d'intimidation pour  
instaurer à l'usine une espèce de  
dictature inadmissible.

La liberté syndicale n'est pas  
seulement le droit reconnu par  
les patrons de voir leur personnel  
adhérer au syndicat de leur  
choix, c'est aussi le droit pour les  
travailleurs d'adhérer à un autre  
syndicat qu'à celui qui voudrait  
se voir octroyer le monopole de  
la défense ouvrière par des mé-  
thodes que, malgré les apparen-  
ces extérieures récentes, cinquante  
ans d'activité n'ont pas démenties.

Mais il y a une autre liberté  
syndicale dont il faudra commen-  
cer à parler, et c'est celle qui con-  
siste pour les syndicats à ne pas  
être placés sous la dépendance  
plus ou moins directe de partis  
politiques ou du patronat, sous  
couleur de faire des syndicats  
d'usines.

Il est essentiel pour les libertés  
ouvrières que les travailleurs  
restent unis au syndicat de leur  
profession.

Il est essentiel pour la profes-  
sion, que nos syndicats soient de  
plus en plus forts et, pour cela,  
il faut que tous les adhérents  
leur restent indéfectiblement at-  
tachés.

### LA C. F. T. C. RÉPOND A M. JOUHAUX

La Confédération Française des  
Travailleurs Chrétiens vient de  
prendre connaissance du discours  
de M. Léon Jouhaux au Comité  
National de la C.G.T. du 16 cou-  
rant et que la presse a publié.

Après avoir proclamé le prin-  
cipe de la liberté syndicale, M.  
Jouhaux a précisé comment il in-  
terprétait l'application de ce  
principe en ce qui concerne le  
syndicalisme chrétien :

« La négociation des conven-  
tions collectives ne doit pas se  
faire par des syndicats d'usi-  
ne, elle doit se faire régionale-  
ment et nationalement, par  
l'organisation ouvrière la plus  
représentative, parlant et agis-  
sant au nom de tous. Ce prin-  
cipe juridique qui a présidé,  
internationalement, à l'organi-  
sation du Bureau International  
du Travail, et nationalement,  
à la constitution du Conseil  
National Economique, doit être  
appliqué aussi. Mais nous  
avons refusé que la Confédéra-  
tion des Travailleurs Chrétiens  
soit admise à signer l'accord  
Matignon, comme elle le de-  
mandait. Qu'ils entrent chez  
nous et nous les acceptons. »

Or, les affirmations de M. Jou-  
haux au sujet de l'organisation  
du Bureau International du Tra-  
vail et de la constitution du Con-  
seil National Economique sont  
totalement inexactes.

Appelée à se prononcer sur le  
sens qu'il fallait attacher à la  
formule des « organisations les  
plus représentatives » qui, d'a-  
près l'article 389, parag. 3, du  
Traité de Versailles, doivent en-  
trer en ligne de compte pour la  
représentation des patrons com-  
me des ouvriers aux Conférences  
internationales du Travail, la  
Cour internationale de Justice de  
La Haye, dans un avis du 31  
juillet 1922, a tranché ainsi le  
débat :

« Si dans un pays, il y a plu-  
sieurs organisations profession-

nelles représentatives des classes ouvrières, toutes devront être prises en considération par le Gouvernement lorsqu'il procédera à la désignation du délégué ouvrier et de ses collaborateurs techniques.

En second lieu, au cours de la discussion qui s'est produite à la Chambre des Députés, dans la séance du 11 février 1936, au sujet de la loi constituant le Conseil National Economique, M. Paul-Boncour, représentant le Gouvernement, a répondu de la façon suivante à la question qui lui était posée par M. Meck, concernant la représentation du syndicalisme chrétien dans cet organisme :

« M. Henri Meck. — Le projet qui nous est soumis, prévoit la désignation (des délégués des organisations) par décret. J'estime qu'à l'occasion de ces désignations, le Gouvernement ne négligera pas les minorités qui existent dans le mouvement syndical ouvrier. »

« M. le Ministre d'Etat. — Nous sommes d'accord. »

Enfin, M. Léon Jouhaux sollicite les chiffres jusqu'à la fin de l'année. Il estime que la C.G.T., avec les 2.600.000 adhérents qu'elle comprendrait à l'heure actuelle, représenterait la totalité de la classe ouvrière française, alors que celle-ci comprend 12 millions de travailleurs.

Il est vrai que M. Jouhaux affirme que « les syndicats catholiques n'ont aucune raison d'être, puisque la C.G.T. n'impose aucun credo politique ou religieux ». Malheureusement, les faits sont trop nombreux qui montrent que la neutralité de la C.G.T. n'est qu'une formule et qu'un leurre. Il suffit de lire la Charte d'Amiens, monument doctrinal de la C.G.T., pour se rendre compte que des travailleurs catholiques ne peuvent y adhérer.

La C.F.T.C. se refuse donc à admettre le point de vue de M. Jouhaux qui, après tout, n'est pas le seul à faire la loi en France et proteste énergiquement contre la minimisation de la liberté syndicale qu'il essaie de faire admettre à l'aide d'arguments dont il ne devrait pas ignorer la fausseté.

17 juin 1936.

# Depuis des années nous revendiquons...

## POURQUOI LA SEMAINE DE 40 HEURES

Pour deux raisons principales : La première et la plus importante, c'est que le machinisme et plus encore la crise ont modifié totalement les conditions du marché du travail : il n'y a plus de travail pour tout le monde. Force nous est donc de trouver une autre solution pour permettre à tous de gagner la croûte nécessaire à leur subsistance et à celle de leurs enfants.

La seconde, aussi importante, mais apparemment moins immédiate, est que les travailleurs doivent avoir des loisirs, non seulement pour pouvoir se reposer mais encore et surtout pour développer leurs qualités intellectuelles, leur vie familiale et sociale.

Les quarante heures imposent des devoirs très stricts à tous. Il est exact que cette réforme coûtera cher à l'industrie, et tout spécialement aux petits et moyens industriels que les congrégations économiques écrasent de leur concurrence, mais pour le bien général du pays, il faudra que ceux-ci « encaissent » la réforme.

D'autre part, il faudra que les travailleurs se montrent dignes d'une telle réforme en sachant ne pas gaspiller le surcroît de loisirs qui va leur être donné.

Toute réforme sociale doit permettre à la classe ouvrière d'acquiescer une plus grande capacité à s'organiser et à se diriger, afin de répondre pleinement à sa vocation.

## LES DÉLÉGUÉS D'ATELIERS

Nous les réclamons depuis toujours, parce que cette institution bien comprise permet d'éviter beaucoup de heurts entre les différents éléments de la production, elle peut permettre d'éviter des conflits toujours douloureux pour tous, elle permet de parer à des brimades toujours possibles, et enfin elle permet une collaboration entre patrons et ouvriers.

Mais nous pensons que des délégués mal conseillés peuvent causer beaucoup de tort à leurs camarades de travail en présentant des revendications exagérées, en donnant l'impression de mener une action agressive contre le

patron. C'est l'expérience seule qui nous fait formuler une telle réserve. Tels adeptes un peu neufs de la collaboration ont ainsi gâché tous les effets heureux de l'institution de délégués d'ateliers.

## MINIMA DES SALAIRES

Depuis cinquante ans nous demandons que soient établis des minima de salaires afin que l'ouvrier soit assuré, son travail terminé, d'avoir gagné de quoi pouvoir vivre honorablement, lui et sa famille.

De tous temps nous avons dénoncé le scandale des salaires de misère alloués à certaines catégories de travailleurs, et nous allons plus loin, car nous estimons que le salaire doit être familial, c'est-à-dire qu'il doit être suffisant pour permettre à l'ouvrier de faire vivre dignement toute sa famille, sans que la femme soit contrainte de son côté à travailler à l'usine.

N'est-il pas scandaleux que les membres d'une même famille viennent se concurrencer sur le marché du travail, la femme travaillant à salaire réduit et, de ce fait, ne prenant pas seulement la place d'un ouvrier, mais étant un élément d'avilissement des salaires.

La place de la femme est à son foyer où elle rendra de plus éminents services à la société qu'en travaillant à l'usine.

Mais cela n'est possible que si le salaire de l'homme est suffisant, si la femme n'est pas obligée, comme elle l'est aujourd'hui, de gagner le supplément nécessaire à l'équilibre pourtant précaire du budget de la famille ouvrière.

## CONVENTIONS COLLECTIVES

On nous traitait de jaunes lorsque nous étions seuls à les défendre. Aujourd'hui, on se rend compte que la se trouve la meilleure formule d'entente entre les deux parties.

Mais les conventions collectives sont en soi peu de chose. Elles servent de base à l'établissement de Contrats collectifs qui, eux, sont signés par les patrons et les syndicats pour chaque entreprise. En une période où nous voyons ces contrats se multiplier, nous rappelons qu'il n'y a rien de plus néfaste pour la bonne entente des ouvriers et des patrons qu'un contrat

collectif mal fait parce qu'improvisé.

Syndiqués, demandez conseil avant l'établissement du contrat collectif à nos organisations syndicales professionnelles.

## LE DROIT SOCIAL

« La C.F.T.C. considère que ce ne sont pas tant les injustices sociales qui poussent les travailleurs à la revotte que l'impunité presque assurée dont elles jouissent. Elle estime que beaucoup trop de violations de la loi et de la justice sociale qui ont sur la situation des travailleurs de déplorables et parfois de mortelles conséquences, restent sans aucune sanction ou n'encourent que des peines civiles hors de proportions avec la gravité des fautes commises.

Elle croit donc indispensable la mise à l'étude d'un droit social démissionnant les conditions que doit remplir la production à l'égard de la personne humaine et de l'ordre social, caractérisant les délits et crimes qui peuvent être commis à ce sujet et envisageant la juridiction à instituer pour les juger et les punir. »

(Le Plan de la C.F.T.C., p. 19.)

## HYGIENE ET SECURITE

Parmi les nombreux problèmes de l'heure présente regardant dans les nouveaux contrats, ceux que soulèvent l'hygiène et la sécurité au travail doivent être aussi étudiés et résolus.

Si apaiser un conflit signifie supprimer toutes les causes de celui-ci, le conflit actuel ne sera pas entièrement résolu par la hausse du salaire horaire de travail ; d'autres causes de mécontentement subsisteront. Elles demanderont à être examinées cas par cas avec une solution particulière pour chacune d'elles.

Il existe encore trop d'ateliers où l'aération est défectueuse ; celui-ci ne reçoit que l'air ayant déjà circulé dans deux ateliers. Dans celui-là les ouvriers sont dans un courant d'air constant, l'hiver ils doivent se chauffer au-dessus d'un brasero.

Dans d'autres usines il suffit d'une couche de couleur sur les vitres pour tempérer l'ardeur des rayons solaires, c'est peu... encore

faut-il y penser et en prendre l'initiative.

Les vestiaires bien souvent se composent en tout et pour tout de clous plantés au mur. Les vêtements sont exposés à la poussière de l'usine à longueur de journée, quand ils ne traînent pas à terre dans la saleté. D'autres vestiaires mieux organisés possèdent des casques, mais sont-elles individuelles ? ferment-elles à clé ?

Dans un atelier un bidon d'essence, dont l'eau est renouvelée de temps à autre, fait office de lavabo, ailleurs deux lavabos servent à 100 personnes.

Quant aux W.C. ils sont bien souvent l'endroit le plus sale de l'établissement : ici la lumière manque, là ils s'écoulent dans la cour ou génent les ouvriers par leurs émanations.

Bien sûr, toutes les entreprises ne sont pas à ce niveau ; Dieu merci, il y a dans notre pays des établissements qui respectent le travailleur, où la propreté règne à l'atelier comme aux vestiaires et aux lavabos, et qui ont le souci de la dignité de l'ouvrier. Nous n'avons pas à parler en ce moment de ces firmes, un contrat collectif ne contenant généralement pas de longues congratulatoires sur ce qui est bien.

D'autres mesures de sécurité doivent trouver place dans le contrat.

Trop souvent encore l'on fait trop bon marché de la vie humaine ; les courroies, les machines sans protecteurs tentent de happer sournoisement l'ouvrier un instant distrait ; les ponts roulants circulent avec leur lourde charge au-dessus des machines et des établis, les peintures au pistolet projetées à même l'atelier vicient l'atmosphère et les poumons de ceux qui y travaillent.

Dans bien des régions et en particulier dans la région parisienne, nombreux sont les ouvriers qui à midi, déjeunent au travail. Certains doivent manger devant leur machine sans même avoir la possibilité de se laver les mains dans un seau où la même eau a servi à dix ouvriers, et d'autres ne peuvent pas réchauffer leur nourriture faute de poêle. Bien des suggestions de la part de syndiqués pourraient être retenues. Les boîtes à pansements pourraient être mises à l'abri des poussières et leur contenu plus souvent remplacé.

Que chacun, syndiqué, militant, et surtout délégué d'atelier, veuille à supprimer ces déficiences en élevant la voix lors de l'établissement du contrat collectif en faveur de ces améliorations et une fois de plus, la classe ouvrière devra aux syndiqués chrétiens un peu plus de bien-être et de dignité.

# Le syndicalisme chrétien et les événements actuels

Le 17<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Paris les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1936, après avoir examiné la situation politique, économique et sociale actuelle,

Constate, une fois de plus, qu'on ne saurait poursuivre la reconstruction économique et sociale par la lutte des classes et l'opposition des forces et en employant des moyens strictement matériels. Elle estime qu'on ne peut y parvenir que par un effort mutuel de collaboration, dans un esprit de justice et de charité.

La C.F.T.C. constate, d'autre part, qu'une semblable reconstruction, dont l'importance et la complexité sont considérables et qui devra tenir compte des difficultés et des charges légérées par le passé, ne pourra être réalisée que par des étapes successives, en suivant une progression que le Plan de la C.F.T.C. a établie et que celle-ci croit devoir rappeler :

1) garantir aux travailleurs et à leur famille des conditions de travail qui leur permettent de vivre comme des êtres humains,

— en maintenant et en renforçant la législation sociale actuelle, plus spécialement en ce qui concerne le repos dominical, la protection du travail des enfants et des femmes, l'inspection du travail, les assurances sociales, les accidents du travail, les allocations familiales,

— en instaurant des mesures législatives nouvelles concernant les salaires minima, le contrôle effectif du coût de la vie, la prolongation de la scolarité, l'organisation de l'orientation et de l'instruction professionnelles, l'assurance-chômage, la réduction progressive de la durée du travail (semaine de 40 heures), les congés payés, l'organisation de l'hygiène de l'habitation et des loisirs des travailleurs ;

2) donner à tous les travailleurs tous moyens de défendre pratiquement leurs droits grâce à un statut syndical complet, à l'obligation légale des conventions collectives, à une juridiction professionnelle à tous les degrés basée sur la conciliation et l'arbitrage obligatoires ;

3) préparer les travailleurs à participer aux charges et aux responsabilités de la gestion, par la constitution d'un capital-travail et par la possibilité légale donnée aux représentants du travail d'accéder aux conseils d'administration ;

4) instituer des organismes de droit public dans l'ordre professionnel comme dans l'ordre économique et qui auront, dans leur domaine propre et sous la suprématie de l'Etat, droit d'initiative, de contrôle et de réglementation ;

5) procéder à une réorganisation complète des services d'intérêt public et notamment du crédit et des transports et prévoir leur gestion par l'ensemble des intéressés, y compris les usagers et les travailleurs, sous le contrôle de l'Etat.

La C.F.T.C. se déclare prête, comme elle l'a toujours été, à apporter son concours le plus loyal à toutes les organisations et à tous les gouvernements qui voudront, dans cet esprit et en respectant la liberté et le droit d'association, tenter de remédier aux maux actuels.

Au nom du principe de la liberté syndicale, la C.F.T.C. affirme son droit à représenter effectivement les intérêts du travail, tant auprès des pouvoirs publics que du patronat. Elle proteste en conséquence contre toute prétention à un monopole de représentation de la classe ouvrière et contre toute attitude des pouvoirs publics ou des milieux patronaux qui tendrait à consacrer cette prétention.

Elle adresse un pressant appel à tous les travailleurs qui admettent les principes du syndicalisme chrétien, et plus particulièrement aux travailleurs catholiques, de même qu'à tous ceux qui se préoccupent de réaliser la paix et la justice sociales, pour qu'ils assurent rapidement à la C.F.T.C. un recrutement sans cesse plus important et une influence décisive dans la défense des intérêts de la classe ouvrière.

« Il y a exploitation quand le maître considère l'ouvrier non comme un associé, un auxiliaire, mais comme un instrument dont il faut tirer le plus de services possible, au moins de prix qu'il se pourra... »  
L'exploitation de l'homme par l'homme, c'est l'ESCLAVAGE.  
OZANAM - Cours de droit commercial - 1840.

# FAISONS LE POINT

La C.F.T.C. vient de passer, une fois de plus, des heures difficiles. Prise dans le tourbillon des conflits qui se sont déchainés en quelques jours, elle a dû faire face à des situations contradictoires avec des moyens trop souvent précaires et dans des conditions souvent défavorables.

Dés la reprise des travaux parlementaires un large mouvement de grève se manifestait dans la métallurgie de la région parisienne, dans laquelle, hélas ! le syndicalisme chrétien n'a pu réunir jusqu'ici que des effectifs restreints si on les compare à ceux de la C.G.T. réunifiée.

Tout de suite la grève prenait, par l'occupation des établissements industriels, — occupation réalisée, d'une façon générale, dans le plus grand calme et sans violence — une forme nouvelle et qui surprit tous ceux qui n'avaient pas voulu voir l'évolution de la masse ouvrière.

Sans doute cette nouvelle méthode d'action directe ne pouvait être acceptée par nous. Elle n'était cependant pas sans motifs si l'on tient compte du refus opiniâtre opposé depuis trop longtemps par les milieux patronaux aux revendications justifiées des travailleurs, et des désastres que la misère occasionnait dans les familles ouvrières par suite de l'avilissement des salaires et de l'extension du chômage partiel ou total.

Qu'allait donc faire la C.F.T.C. en présence de cette situation paradoxale : revendications justes, mais moyens d'action répréhensibles ?

Il ne lui a pas paru possible de chercher une échappatoire commode en profitant d'une erreur de tactique pour ne pas soutenir un juste combat.

Et c'est pourquoi elle s'est déclarée, sans hésitation, solidaire de la masse ouvrière en ce qui concernait ses justes revendications dans lesquelles elle reconnaissait les exigences de son propre Plan.

Mais, en même temps et en présence de l'extension continue de la grève, elle donnait à ses syndicats des consignes successives pour que, tout en participant au mouvement et en y apportant les traditions de mesure et d'entente qui sont la caractéristique du syndicalisme chrétien, ils s'efforcent de faire écarter dans toute la mesure du

possible, l'emploi de toute violence à l'égard des personnes et des choses.

Cette attitude, à la fois loyale et ferme, a produit dans la masse des travailleurs le meilleur effet.

Sans doute, dans d'autres sphères, l'accueil fut moins favorable et la C.F.T.C. n'a pu prendre part à l'établissement de l'accord conclu entre la Confédération générale de la Production française et la Confédération générale du Travail. Mais elle a tenu à faire connaître au Président du Conseil, et à la position prise par le congrès de la C.F.T.C. à l'égard des revendications ouvrières et les observations que l'accord « de Matignon » lui paraissait comporter.

Elle vient, de plus, dans une double audience de la Présidence du Conseil et du Ministre du Travail, de renouveler ces observations et de réclamer de nouveau la possibilité de participer aux pourparlers communs. Elle pense avoir été entendue !

Mais après les difficultés rencontrées au début de cette révolution profonde qui s'élabore au jour au jour nous sommes, le rôle de la C.F.T.C. s'éclaircit et s'amplifie. On ne peut nier — et nous venons d'en entendre l'affirmation quasi-officielle — qu'elle est une force matérielle et morale et qui, à ce dernier point de vue surtout, est aujourd'hui indispensable. On ne peut nier que ses principes comme ses conceptions sociales et économiques s'imposent dans la poursuite des réformes nécessaires et l'on a dû, après avoir élaboré des desseins grandioses, revenir à la progression prudente de son Plan.

Aujourd'hui qu'il s'agit d'appliquer un accord de principe qui se heurte déjà à de multiples difficultés pratiques, c'est encore d'elle qu'on a besoin, car si d'autres connaissent mieux qu'elle la technique de la grève, elle connaît mieux que quiconque la technique de la collaboration.

Peu lui importe que certaines satisfactions d'amour-propre lui soient refusées et qu'elle soit obligée d'agir discrètement et patiemment ; ce qu'elle veut c'est que la victoire ouvrière, qu'on a peut-être un peu prématurément annoncée, se développe dans l'ordre et ne soit pas une victoire sans lendemain.

J. ZIRNHELD.

# La GRÈVE des MÉTALLOS dans la Région Parisienne

La presse quotidienne a informé le public du vaste mouvement de grèves qui, déclenché dans les usines de la région parisienne, pendant un certain temps, semblait localisé dans la construction d'aviation, et s'est peu à peu étendu à la construction automobile (usines Renault, Citroën), en dernière heure il a gagné d'autres professions.

On sait déjà, par ailleurs quelle fut la caractéristique générale de ce mouvement revendicatif : la grève à l'intérieur de l'usine appuyée par la consigne très stricte de la non-violence. Les journaux se sont suffisamment étendus sur les anecdotes, plaisantes ou non, pour nous dispenser d'y revenir. Insistons pourtant sur un point : après quelques tentatives de manifestations politiques, le mouvement a tenu à garder un visage purement professionnel.

En fait, la question se présente sous deux aspects, et faute de faire les distinctions nécessaires, il nous semble bien qu'on se condamne à être injuste ou à être dupe.

En ce qui concerne la grève déclenchée dans telle ou telle usine, elle apparaît presque certainement aux yeux des grévistes, comme étant pleinement justifiée et, de fait, se trouve justifiable par la situation des conditions générales de vie des travailleurs. Quant à savoir si chaque grève était opportune, c'est une question qui réclame un examen de la situation économique propre à chaque affaire. Mais il nous semble surtout qu'on a bien souvent négligé d'épuiser tous les moyens de conciliations, avec les patrons.

L'autre aspect de la question est le problème que pose le mouvement d'ensemble.

Ici les choses se compliquent légèrement. En effet, malgré le caractère nettement corporatif qu'on a voulu donner à chaque grève, il est bien évident qu'un mot d'ordre venu d'en haut, nous ne voulons pas rechercher d'où, a déclenché le mouvement.

Les grévistes ont obtenu satisfaction pour certaines de leurs revendications, et nous ne saurions que nous en réjouir ; mais, disons-le tout net, une chose nous inquiète un peu et c'est l'abus du terme :

« contrats collectifs ». Certes, nul plus que nous n'est partisan de cette forme d'entente avec le patronat et nous n'avons attendu pour cela ni la conversion de la vieille C.G.T. ni surtout le retourne-ment des membres de l'ex-C.G.T.U. Alors qu'à tour de rôle ces deux formations étaient hostiles aux conventions, les syndicats libres étaient présentés comme des syndicats jaunes que défendant cette formule. Mais, comme dit la chanson, oublions le passé !

Pourtant, il nous faut bien noter qu'au moment des grèves qui suivirent la guerre, la C.G.T. fit alors adopter un nombre considérable de conventions collectives et que sa précipitation eut pour effet d'avilir cette forme d'entente entre les divers éléments de la production. S'IL EST UN TERRAIN D'OU ON DOIT BANNIR TOUTE IMPROVISATION, C'EST BIEN CELUI DES CONTRATS COLLECTIFS. Il ne faudrait donc pas trop s'étonner si de nouvelles difficultés surgissaient dans certaines entreprises, où l'on n'aurait pas suffisamment compris la nécessité d'une très sérieuse préparation.

De plus, nous gardons le souvenir douloureux de pays étrangers où de semblables méthodes ont abouti aux conséquences les plus graves pour la classe ouvrière et le syndicalisme. Ceux qui déclenchèrent ce mouvement ne se laissèrent-ils pas griser par le succès facile, oubliant d'en peser tous les termes ?

Souhaitons que les répercussions sur le pays ne viennent pas jeter un surcroît de trouble à l'instant où l'on doit travailler dans la paix et pour la paix.

Conscient de ses responsabilités, la Fédération des Syndicats Professionnels de la Métallurgie a

## UN BON SYNDIQUE

pense à acquiescer fidèlement sa cotisation syndicale sans attendre le rappel du Secrétariat ou de sa section...

# Syndicalisme et liberté syndicale

Le mouvement de grèves a fait la preuve que trop souvent sous couleur d'action syndicale, certains éléments troublés ne cherchaient qu'à déclencher des mouvements désordonnés. Des exemples multiples ont montré des entreprises ou quelques meneurs sont arrivés à créer une véritable psychose de la grève pour la grève.

Sans aucun doute, la situation générale des travailleurs a pu justifier amplement les grèves ; mais ainsi qu'a dû le rappeler le secrétaire général du parti communiste lui-même, il arrive un certain moment où les grévistes

## UN DEMENTI DES SYNDICATS CHRETIENS

Nous assistons, en ce moment, à l'éclosion d'une innuméable de fausses nouvelles concernant la C.F.T.C. et le syndicalisme chrétien.

Les uns affirment que la C.F.T.C. vient d'adhérer à la C.G.T. Les autres prétendent que les syndicats chrétiens sont de « occupation ».

D'autres veulent établir la collusion du syndicalisme chrétien avec un vague syndicalisme professionnel qui vient de naître spontanément et qui présente les caractéristiques que nous avons connues autrefois au syndicalisme jaune.

La C.F.T.C. oppose le démenti le plus formel à ces bruits et à ces dénégations intéressées venues d'ailleurs de camps différents et qui ne sauraient être étayées sur la moindre preuve. Elle demande aux gens de bonne foi de n'apporter aucune croyance à ces fausses nouvelles qui ne sont répandues, à droite comme à gauche, que dans un but trop évident. Elle croit devoir rappeler que les opinions, les déclarations et les consignes de la C. F. T. C. sont publiées par elle soit dans son journal « Syndicalisme », soit dans les communiqués qu'elle fait à la presse et qu'elle ne saurait prendre la moindre responsabilité en ce qui concerne les articles ou nouvelles ayant une autre origine.

le 15 juin 1936.

tes doivent comprendre qu'un compromis est nécessaire, sous peine de faire dégénérer la grève en pure bagarre. De telles paroles de sagesse nous étonnent un peu venant de ceux-là même dont la tactique est d'agiter le flacon sans se trop soucier de ce qu'il y a à l'intérieur.

La vérité, et nous la devons à nos lecteurs, c'est que l'agitation des deux premières semaines a considérablement gêné l'action du gouvernement en risquant de devenir une véritable sarabande. Il a fallu des mesures extrêmement énergiques pour limiter le mouvement, et ce n'est qu'en s'apercevant des erreurs et du danger de telles méthodes que ceux qui avaient déclenché le mouvement se sont rabattus sur des méthodes plus sages.

Pourtant nous ne cesserons de répéter que ceux qui se lancent ainsi de façon inconsidérée dans une agitation qui menace à chaque instant de les déborder, et qui de fait, les déborde très rapidement, sont à nos yeux les véritables fossoyeurs du Syndicalisme.

Il n'est pas moins curieux de constater que tout en n'ayant à la bouche que le terme de Démocratie syndicale, les militants de la C.G.T. aient, au cours des derniers conflits, exercé sur le personnel des entreprises en grève, d'inconcevables violences, allant jusqu'à l'intimidation la plus déplacée pour obtenir l'adhésion d'un plus grand nombre de travailleurs. Cette véritable dictature a fait plus d'ennemis au syndicalisme, et c'est absolument tout ce qu'on y a gagné.

Les hommes qui ont ainsi opposé à la véritable et loyale démocratie la dictature de quelques énergumènes, loin de travailler à rendre le syndicalisme plus fort, se sont conduits comme de véritables ennemis de la classe ouvrière.

Demain, la C.G.T. déclarera fièrement qu'elle compte tant de nouvelles adhésions, et ce chiffre, sûrement prodigieux, lui servira à réclamer le monopole de la défense ouvrière. Mais nous demandons à tous les hommes sincères : que signifient de tels chiffres ? Quelle valeur peut bien avoir l'adhésion de ceux qui se firent inscrire sous la menace de représailles odieuses ? De quelle force réelle s'est enrichie la C.G.T. en accordant, comme cela s'est fait à plusieurs reprises, des cartes de membres avec cotisations du premier mois payées, sans que le nouvel adhérent ait à déboursier un centime ?

L'entrée de force dans ces syndicats est trop cousine germaine des méthodes employées en pays fascistes pour que nous ne protestions pas énergiquement contre de telles violations de la liberté. On parle beaucoup dans les milieux sympathisants à la C.G.T. de la fameuse « bouteille d'huile de ricin », avec laquelle on convainc les électeurs peu sûrs en Italie, mais de la « bouteille d'huile de ricin » aux menaces proférées à l'adresse de travailleurs et de travailleuses pour recruter de nouveaux membres, où est la différence ?

Le résultat de semblables manœuvres sera une réaction des ouvriers contre les syndicats. De pareilles méthodes ne suscitent que le dégoût des travailleurs : est-ce à cela qu'on veut arriver ?

Et surtout qu'on ne vienne pas nous dire que nous prêchons le défaitisme. Nous disons simplement que ceux qui ont permis ou poussé à user de telles méthodes se sont simplement conduits comme des gamins.

En 1919-20, la même tactique avait été adoptée par les mêmes hommes, il en résulta un tel dégoût chez les travailleurs, que pendant quinze ans le syndicalisme fut réduit à une vie au ralenti qui ne fut pas pour rien dans les abus que s'est permis un certain patronat à l'encontre de la classe ouvrière, malgré les cinq et quelques contrats collectifs signés à cette époque.

# ON NOUS CALOMNIE !

Au cours du mouvement de grèves, quelques camarades sont venus nous trouver très émus par des rumeurs lancées dans le paucun accusant la C.F.T.C. d'être de même avec la C.G.T. pour opérer, nous ne savons au juste quelle révolution dans les usines.

Ces bruits ont été lancés par les dirigeants d'un mouvement politique de droite pour engager ses adhérents à entrer dans les syndicats d'usines qu'il est en train de constituer.

Il ne nous a pas été difficile de démentir de semblables bruits qui prouvent bien que ceux qui les ont lancés ne nous connaissent pas, et qu'ils avaient des intérêts, peut-être pas tous avoués à jeter la confusion dans l'esprit du public. Des personnes tenant ces prétendus « renseignements » de la bouche même du délégué de cette formation politique à la création des syndicats d'usines, ont voulu nous en faire part. Il faut ne rien connaître à la vie sociale et syndicale pour se permettre, même de bonne foi, de répandre de telles inepties. La ligne politique de ce mouvement n'est pas mise en cause par nous ; la politique est un domaine que nous nous interdisons ; il ne s'agit ici que de syndicalisme, et c'est sur ce terrain que nous entendons rester pour juger nos calomniateurs.

Des syndicats d'entreprises sont fondés par ce mouvement et demandent à leurs adhérents la cotisation ridicule de 1 à 2 francs PAR AN !

Les camarades qui n'ont pas réfléchi à la question peuvent se laisser séduire par la modicité de ce prix. Mais une minute de raisonnement permet de voir qu'il n'y a dans une telle formule qu'une duperie.

En effet, pour pouvoir fonction-

Encore une fois, est-ce à cela qu'on veut revenir ?

Non ! nous ne cesserons pas de répéter que ceux qui pratiquent de telles méthodes sont les fossoyeurs du syndicalisme.

Les pires ennemis de la classe ouvrière sont les improvisateurs.

ner normalement, du simple point de vue administratif (correspondances, études législatives et économiques, organisation ouvrière, démarches et action auprès des pouvoirs publics, etc...) il est nécessaire de pouvoir libérer un certain nombre de travailleurs, c'est-à-dire de pouvoir donner à un secrétaire permanent le salaire d'un ouvrier qualifié moyen et de couvrir les frais généraux divers. Or, un rapide calcul permet de constater qu'en tirant sur la corde jusqu'à total épuisement, il faut à ces prétendus syndicats d'entreprise, un extrême minimum de 25.000 adhérents pour tenir le coup dans les conditions les plus précaires, c'est-à-dire avec un seul permanent, une correspondance réduite, et pas de frais supplémentaires résultant du lancement d'un journal, par exemple, ou d'une campagne de propagande, si minime soit-elle.

QU'EST-CE QUE CES CHIFFRES SIGNIFIENT ?

Ils signifient, étant donné que les dits syndicats ne peuvent espérer avoir l'extrême minimum ci-dessus indiqué ici longtemps, que ces syndicats reçoivent de l'argent d'une puissance extérieure au syndicat. D'OU VIENT L'ARGENT ?

CES PRETENDUS SYNDICATS SONT L'EXPRESSION D'UN MOUVEMENT POLITIQUE.

POUR NOUS, QUI NE SOMMES PAS SYNDICALISTES DEPUIS DEUX SEMAINES,

## A NOS MILITANTS !

L'institution des « délégués d'atelier » appelle un renforcement de l'organisation syndicale strictement professionnelle.

Lire dans notre prochain Numéro l'article spécial sur cette question.

POUR NOUS, QUI N'AVONS PAS EU BESOIN DE POINTER DES LISTES D'ELECTEURS POSSIBLES POUR NOUS APERCEVOIR QU'IL SERAIT PEUT-ETRE OPPORTUN D'AVOIR DES IDEES SOCIALES,

POUR NOUS, QUI DEPUIS CINQUANTE ANNEES DEFENDONS LA CLASSE OUVRIERE ENVERS ET CONTRE TOUS,

POUR NOUS, QUI SAVONS COMBIEN LA CLASSE OUVRIERE A ETE SOUVENT TRAHIE PAR LES POLITICIENS DE TOUS ACABITS,

UN SYNDICAT DEPENDANT AUSSI ETROITEMENT D'UN MOUVEMENT POLITIQUE, DONT LES REVENUS SONT NATURELLEMENT INCONTROLLABLES, RESTE UN SYNDICAT SUSPECT.

Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit d'une forme neuve de syndicalisme. Nous connaissons une telle forme de groupements prétendant ouvriers, et ce sont les communautés d'usines instituées en Allemagne par le régime hitlérien sur les débris du syndicalisme.

D'autre part, les pressions plus ou moins dissimulées exercées sur le personnel de certaines entreprises constituent un véritable abus.

SEULS DES SYNDICATS, LEGALEMENT ET NORMALEMENT CONSTITUES, OU LES OUVRIERS SONT LES MAITRES, OU LES SEULS MAITRES, OU LES QUESTIONS DE POLITIQUE NE PEUVENT PAS SE POSER, ET SURTOUT PAS A PROPOS DES RESSOURCES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT, PEUVENT LOYALEMENT ET EN TOUTE INDEPENDANCE DEFENDRE LES INTERETS DES CLASSES LABOUREUSES.

CERTES, NOUS SOMMES POUR LA COLLABORATION DE TOUS LES ELEMENTS DE LA PRODUCTION, MAIS QUAND DONC COLLABORATION AT-IL SIGNIFIE CONFUSIONNISME ?

DANS L'ETAT ACTUEL DES CHOSSES, IL FAUT BIEN REPE- TER AUTANT QU'IL EN EST BESOIN :

LA CLASSE OUVRIERE SE SAUVERA PAR ELLE-MEME.

PAR LE SYNDICALISME « LIBRE » DANS LA PROFESSION ORGANISEE.

M. Henri Meck. — Au nom d'un certain nombre de mes amis, je déclare que nous voterons volontiers le projet de loi qui nous est soumis. Nous avons, de notre côté, il y a deux ans déjà, soumis au cours de la précédente législature, à la Chambre, une proposition de loi demandant l'élargissement des conventions collectives du travail. Il y a quinze jours, nous avons de nouveau déposé une proposition analogue. C'est donc avec une joie profonde que nous acceptons aujourd'hui de voter les textes qui nous sont présentés par le Gouvernement.

Mes amis et moi, nous avons toujours défendu cette thèse qu'il est nécessaire d'obtenir les meilleures relations entre les organisations ouvrières et patronales.

Les catholiques sociaux de ce pays, depuis cinquante ans, luttent pour la réalisation de l'œuvre de la convention collective du travail, qui a toujours été recommandée par les encycliques pontificales.

Nous nous réjouissons qu'aujourd'hui même, des organisations syndicales et des partis politiques qui, dans le passé, ont été, par ces conceptions d'ordre idéologique, hostiles à la réalisation des conventions collectives de travail en acceptent l'application, même sous la forme de l'arbitrage obligatoire du Gouvernement, principe qu'ils avaient toujours repoussé.

Nous nous félicitons de ce revirement qui nous permet de s'opérer dans les esprits de certains et nous pensons qu'à l'avenir l'institution des conventions collectives du travail contribuera à apporter un peu plus de justice dans les relations entre le patronat et les ouvriers. (Applaudissements.)

Je tiens, d'autre part, en raison des événements actuels, à apporter à cette tribune des précisions indispensables sur la position que prend une grande organisation ouvrière, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, dans les conflits actuels.

La Confédération française des Travailleurs chrétiens et ses organisations affiliées ont fait des réserves expresses quant au mot d'ordre et aux modalités du mouvement de revendications actuellement déclenché dans un grand nombre d'entreprises et de régions industrielles.

Cependant, les syndicats chrétiens estiment que ce mouvement est l'expression du mécontentement général des travailleurs devant les mesures unilatérales de diminution de salaires et de régression sociale prises par le patronat depuis plus de quinze ans. (Applaudissements et rires à l'extrême gauche.)

M. Brun. Où sont les réserves ? (Interruptions.)

M. Henri Meck. Nous faisons, en

effet, certaines réserves, mon cher collègue, et je vous réponds volontiers à ce sujet.

A côté des revendications ouvrières, qui nous tiennent à cœur autant qu'à vous, mes chers collègues (l'orateur s'adresse à l'extrême gauche communiste), nous considérons l'intérêt général du pays, la situation de la France surtout à l'égard de l'étranger. (Applaudissements), parce que nous nous savons solidaires de l'intérêt général du pays, et parce que nous voyons également les répercussions que certains événements se produisant en France peuvent avoir sur l'état d'esprit des gouvernements et des populations de certains pays étrangers.

C'est pour cette raison que nous avons, nous, syndicats chrétiens, fait des réserves expresses au sujet de certaines modalités du développement du mouvement actuellement en cours. (Applaudissements. Interruptions à l'extrême gauche communiste.)

D'autre part, à l'heure actuelle où les responsabilités doivent être nettement établies, le patronat français doit, d'une façon générale, prendre conscience des erreurs qu'il a commises en se refusant, dans le passé, à tout accord contractuel avec les organisations ouvrières. (Applaudissements sur divers bancs.)

Les syndicalistes chrétiens ont la satisfaction de constater que le programme de revendications de la classe ouvrière correspond actuellement aux desiderata exprimés par la confédération française des travailleurs chrétiens depuis de longues années. En particulier, les grandes réformes unanimement réclamées par la classe ouvrière : réduction des heures de travail, congés payés, contrats collectifs de travail, figurent avec bien d'autres revendications dans le plan de la confédération française des travailleurs chrétiens.

J'ajouterai même que, dans ce plan, figure une revendication essentielle et qui paraît avoir été quelque peu oubliée par le Gouvernement, je veux dire l'établissement légal des minima de salaires établis sur le coût de la vie contrôlé et sans lesquels nous nous retrouverons demain devant les mêmes difficultés qu'aujourd'hui. (Applaudissements.)

Nous avons, pour notre part, rédigé une proposition de loi concernant les minima de salaires.

Il ne suffit pas de relever le niveau général de tous les salaires. Il faut surtout penser aux plus modestes des travailleurs. (Applaudissements.)

Dans certaines régions de l'industrie textile de notre pays, je connais des ouvriers qui travaillent à un taux de salaire variant

## POUR LA LIBERTÉ SYNDICALE

# DISCOURS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE NOTRE CAMARADE MECK

Secrétaire général des Syndicats Professionnels d'Alsace  
Député de Molsheim

entre 8 et 12 fr. par jour. C'est là une situation écoeuvante qui est indigne de notre pays.

C'est un devoir du législateur — et depuis que je siège au Parlement, je n'ai cessé de le demander — de mettre fin à un tel état de choses. (Applaudissements.)

De notre côté, nous ferons tous nos efforts pour arriver à ce résultat. J'ai dit tout à l'heure que nous avons déposé, un certain nombre de mes amis et moi-même, plusieurs propositions de loi tendant à donner satisfaction à diverses revendications de la classe ouvrière : propositions relatives à la durée du travail, aux conventions collectives du travail, à la juridiction prud'homale, aux accidents du travail.

Il est incontestable qu'il ressortira des mesures législatives que nous allons prendre des charges nouvelles pour notre économie. Je regrette que nous soyons obligés de les prendre toutes à la fois.

Je regrette aussi que ces dernières, entre 1932 et 1936, les gouvernements ou les majorités qui se trouvaient au pouvoir n'aient pas pris ces mesures. (Interruptions à l'extrême gauche.)

Je n'ai pas appartenu à ces majorités. Si aujourd'hui il y a des reproches à faire, il faut les faire à tous, sans exception, au Sénat, comme à la Chambre.

Il y a des mouvements de toutes les tendances qui pourraient partager les responsabilités. Et puisque les interruptions viennent surtout de l'extrême gauche, je vous réponds :

Si vous croyez pouvoir dire que le mouvement actuel est surtout dû à l'unification des organisations syndicales, pourquoi avez-vous fait opposition, pendant quinze ans, à cette unification du mouvement syndical ouvrier de lutte de classe ? (Applaudissements. Interruptions à l'extrême gauche. Mouvements divers.)

Mes chers collègues, je ne suis pas venu à cette tribune pour faire de la polémique. Je regrette d'être obligé de répondre à vos interruptions. Permettez-moi de poursuivre mon exposé.

J'ai parlé des charges qui incomberont désormais à la vie économique de ce pays du fait que nous sommes obligés de réaliser en mé-

me temps un certain nombre de réformes sociales qui nous sont chères.

Nous espérons que ces charges ne seront pas aussi importantes qu'on veut bien le dire et nous avons assez de confiance dans l'esprit de découverte de nos inventeurs, dans les facultés d'organisation de nos ingénieurs et de nos chefs d'entreprises, comme dans l'ardeur à la tâche et l'intelligence des travailleurs pour croire que notre industrie et notre commerce absorberont sans trop de temps et de peine les charges nouvelles que le bien commun exige. (Applaudissements.)

Ceci dit, vous me permettrez de retenir un point particulier sur lequel je voudrais insister d'une façon toute spéciale : la question de la liberté syndicale.

La liberté syndicale ne doit pas seulement être inscrite dans des déclarations de principe, elle doit être effectivement assurée. Or, dans les circonstances présentes, j'ai le regret de constater qu'il n'en a pas été ainsi.

Je pourrais, en premier lieu, protester contre le fait que la confédération des travailleurs chrétiens n'a pas été appelée à participer aux délibérations qui ont abouti à l'accord Matignon. (Applaudissements. — Interruptions à l'extrême gauche), alors que régulièrement constitués, conformément aux prescriptions du livre II du code du travail, les syndicats chrétiens sont habilités pour représenter leurs membres et défendre leur intérêts. (Applaudissements.)

A l'extrême gauche communiste : L'unité ! (Interruptions à droite.)

M. Henri Meck. — Veuillez préciser votre pensée si vous avez des reproches à nous adresser.

Les syndicats chrétiens, malgré cet ostracisme, ne se sont pas désintéressés de l'action revendicative.

La confédération française des travailleurs chrétiens, vous le savez, a déclaré, dans une lettre à M. le président du conseil, vouloir adhérer à l'accord signé. Bien qu'elle n'ait pas encore obtenu satisfaction, ses groupements les plus importants ont participé, sur le plan professionnel, aux discussions particulières, notamment pour

le commerce et dans la région du Nord. (Applaudissements.)

Encore une fois, cependant, je regrette, et tous ceux qui, ici, sans distinction de parti, sont réellement attachés à une liberté syndicale qui ne soit pas théorique, comme celle dont est dotée l'Italie, par exemple, regretteront avec moi qu'une organisation légalement constituée, importante par ses effectifs, forte par sa cohésion et son dynamisme, ait été écartée des tractations dont je viens de parler.

Mais la liberté syndicale a été méconnue aussi, dans bien des cas, sur le plan individuel. Je pourrais apporter à cette tribune des exemples nombreux établissant qu'en de multiples circonstances, des hommes se prétendant — mais je ne veux pas le croire — les émissaires des organisations de la Confédération Générale du Travail ont fait adhérer, par force, à leur groupement, le personnel de telle ou telle maison. (Interruptions à l'extrême gauche.)

On a obligé, je dis bien « obligé », des syndicats chrétiens, lorsqu'ils n'étaient pas suffisamment nombreux pour se défendre, à prendre la carte de la Confédération Générale du Travail et ce qu'il y a de plus paradoxal, pour ne pas dire davantage, c'est que bien souvent ces apôtres du syndicalisme obligatoire n'étaient eux-mêmes syndiqués que depuis quelques heures. (Applaudissements. — Interruptions à l'extrême gauche), alors que les syndicats chrétiens qu'ils brimaient étaient syndiqués depuis des années.

J'ajoute que des brutalités ont été commises à l'égard d'adhérentes des syndicats féminins de la confédération française des travailleurs chrétiens.

Qui oserait, ici, approuver une telle attitude ? Les syndicalistes chrétiens français ont toujours défendu le principe de la liberté syndicale.

Leurs camarades d'Italie et d'Allemagne ont subi les persécutions du fascisme... (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. le président. L'orateur tient un langage qui ne peut blesser personne. Vous devez l'écouter. (Applaudissements.)

M. Henri Meck. ... et l'internationale syndicale chrétienne n'a pas hésité à sévir contre telle centrale dont l'attitude pouvait paraître équivoque. (Interruptions à l'extrême gauche communiste.)

Ils veulent espérer que les actes contre lesquels ils s'élèvent n'ont été le fait que de militants dépassant leur mandat et que dorénavant rien ne viendra plus s'opposer au droit que possèdent les tra-

vailleurs de notre pays d'adhérer librement à l'organisation syndicale répondant à leurs convictions. (Applaudissements.)

M. Brun. C'est aux patrons qu'il faut dire cela.

M. Henri Meck. Au moment même où le grand patronat de France accorde en quelque sorte un monopole syndical à la confédération générale du travail, vous ne voulez certes pas prétendre, mon cher collègue, que les syndicats chrétiens soient les favoris du patronat.

À l'égard des patrons comme contre toute autre force, nous avons toujours lutté pour la liberté syndicale. Sous ce rapport, je me plains, du reste, à constater que le texte de l'annexe 2 de l'article 31 va emporter, en ce qui concerne la composition de la commission mixte, exactement les termes qui sont contenus dans l'article 359, paragraphe 3, du traité de Versailles, texte qui oblige les gouvernements à désigner les représentants et conseillers techniques non gouvernementaux d'accord avec les « organisations les plus représentatives ».

J'ajoute que la cour de justice internationale de la Haye a interprété, en 1922, ces termes en ce sens que s'il y a, dans un pays, plusieurs organisations professionnelles représentant la classe ouvrière, toutes doivent être prises en considération par le Gouvernement lorsqu'il procède à la désignation du délégué ouvrier et de ses conseillers techniques.

Je constate donc que le législateur emploie le même texte libéral pour permettre à tous les ouvriers de France, quelle que soit la tendance dont ils se réclament, de se faire représenter, en ce qui concerne les contrats collectifs, par leurs syndicats respectifs, librement choisis selon leur volonté. (Applaudissements.)

Vous ayant rapidement présenté la position du syndicalisme chrétien et vous ayant dit, notamment, son attachement à la liberté syndicale qui est une des bases solides de la démocratie républicaine, il ne me reste qu'à manifester l'espoir que les travailleurs de notre pays, ayant obtenu satisfaction de leurs légitimes revendications, se conformeront avec discipline aux directives que leur donnent et que leur donneront les organisations syndicales des diverses tendances, seules qualifiées pour parler, sur le terrain professionnel, au nom de la classe ouvrière. (Vifs applaudissements. — Interruptions à l'extrême gauche.)

« Journal Officiel » du 11 juin 1936. Débats Parlementaires, page 1395.)

# Le vote des projets de lois sociales :: présentés par le Gouvernement ::

## Notre action pour les rendre efficaces

Le Parlement vient de voter trois projets de lois qui transforment la coalition des travailleurs français : congés payés, contrats collectifs, quarante heures.

Ces mesures figurent depuis 1927 au programme revendicatif de notre Fédération. Elles ont été incorporées au début de cette année au Plan de la C.F.T.C. Notre camarade Gaston Tessier, secrétaire général de la Confédération, fut rapporteur du projet de Convention Internationale concernant l'adoption de la semaine de 40 heures, désigné par l'unanimité des délégués à la Conférence internationale du Travail de 1934. D'autre part, au cours de la précédente législature, notre camarade Meck, secrétaire général de la Fédération d'Alsace et député de Molsheim, a déposé une proposition de loi dans ce même sens.

Dans le débat du 11 juin dernier notre même camarade a fait adopter deux amendements au projet gouvernemental : le premier autorise les délégués d'atelier à se faire assister par des représentants syndicaux ; le second permet à des organisations syndicales d'adhérer ultérieurement à des conventions collectives conclues en dehors d'elles.

Dans le premier de ces amendements, nos camarades reconnaîtront l'écho de notre expérience de grèves récentes, où nos dirigeants ont efficacement secondé les délégués ouvriers, en même temps qu'un effort décisif pour renforcer l'action syndicale à l'intérieur même de l'entreprise. Quant au deuxième amendement, il répond à notre idéal de liberté syndicale, à notre effort pour assurer aux travailleurs de ce pays le libre choix de leur organisation que seuls refusent les pays de dictature.

Nos camarades trouveront d'autre part les dispositions essentielles de ces projets de lois.

Ils auraient tort de s'endormir sur ces premiers résultats. L'expérience qu'ils ont vécue de lois antérieures non moins votées à la quasi unanimité, les huit heures, par exemple, montre ce que deviennent les textes législatifs lorsque les ouvriers restent inorganisés.

L'institution des délégués d'ateliers à l'hygiène et à la sécurité que nous réclamons depuis des années, n'aura d'efficacité que si ces

représentants du personnel s'appuient sur une organisation syndicale qui est à la fois la force du nombre et celle du sérieux et de la compétence. Là est marquée la place d'une organisation comme la nôtre, libre de toutes attaches et agitations politiques, qui a toujours été et demeure à la fois un mouvement revendicatif et un mouvement éducatif, où les travailleurs doivent accroître sans cesse leur capacité non seulement sociale mais économique.

Si nous avons des leçons à tirer du dernier mouvement revendicatif qui a secoué toute la France, c'est bien, et avant toute autre chose, la nécessité pour la classe ouvrière d'acquiescer cette capacité dont nous parlons.

Gaston Tessier, dans son rapport à la Conférence Internationale du Travail de 1934 déclarait :

*La vérité est là : non point tenir l'homme pour asservi perpétuellement, sans rémission, aux exigences de l'économie, mais s'évertuer à assouplir, à organiser celle-ci en vue des besoins et des aspirations de l'être humain. Oui, faire en sorte que soit progressivement restreinte la durée du travail salarié, que soit accrue la portion de temps libre qui permet à l'individu d'épanouir sa vie morale, intellectuelle, familiale, civique et sociale.*

Si le Plan de la C.F.T.C. réclame beaucoup pour la Classe ouvrière, il réclame également beaucoup de la Classe ouvrière. L'institution d'un corps social ; l'accession ouvrière à la gestion des entreprises qui confère au Travail une quotepart de la propriété des instruments de production, n'ont aucun sens si les travailleurs n'ont pas préalablement acquis la capacité d'exercer ces droits et de les défendre.

Nous ne répéterons jamais assez que les pires ennemis de la classe ouvrière et de ses droits, sont les improvisateurs. Il est toujours facile de faire de la démagogie et d'exciter les masses à la lutte ; mais la démagogie appelle la pagaille, et lorsqu'il y a pagaille l'expérience prouve que ce sont toujours les masses laborieuses qui payent les pots cassés.

Les libertés ouvrières seront défendues par les ouvriers, ou ne seront pas, mais n'oublions jamais que la Liberté se mérite !

# LE CONGRÈS FÉDÉRAL DE LA MÉTALLURGIE

Notre Fédération a tenu le samedi de la Pentecôte son Congrès annuel. Ce fut une magnifique manifestation de force et de cohésion. Tous les délégués apportèrent la preuve vivante du splendide essor de la Fédération à travers toute la France et jusqu'en Algérie.

La séance du matin était réservée à l'étude des différents aspects du mouvement : Rapport moral, Rapport financier, Situation de la Fédération Internationale de la Métallurgie, Définition de l'attitude à prendre devant le mouvement revendicatif, etc...

Celle du soir était consacrée à l'étude de la rationalisation et l'on trouvera plus loin les principaux extraits des rapports présentés par un ingénieur sur le problème général de la rationalisation et par notre camarade Courbet, secrétaire général des Syndicats de Franc-comté.

## Séance du matin

En déclarant ouvert le 16<sup>e</sup> Congrès, le Président après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes, les félicite de leur nombre sans cesse grandissant. La valeur des travaux y gagnera de même qu'en rentrant chacun dans nos sections un plus grand nombre de métallurgistes bénéficieront de nos travaux.

### Rapport moral

La parole est au secrétaire général Paul Lebihan pour la lecture du rapport moral.

Ce rapport volontairement très objectif sans fard inutile retrace avec chiffres à l'appui l'activité générale de l'année écoulée.

L'effectif est en augmentation de 13 % ; 7 nouveaux syndicats en porte le nombre à 52.

La formation dans la Loire de Syndicat régional en remplacement d'un syndicat local.

L'enregistrement de centaines de lettres prouve surabondamment l'activité et la vitalité de la Fédération.

Quelques mots aussi pour souligner la parfaite réussite du congrès international de Bruxelles où notre Fédération était représentée par 9 délégués venus des Ardennes, de la Loire-Inférieure, du Pas-de-Calais, du Nord et de Paris.

Une analyse des conflits de St-Chamond, St-Nazaire, Revin, Neuves-Maisons, Tours et Lyon, desquels nous avons dégagé d'utiles enseignements tant pour l'action revendicative que pour la propagande.

Enfin le rapport se clot avec « L'Ouvrier Métallurgiste » l'organe de notre Fédération qui compte bientôt un an d'âge ; avec

la Commission de Réaction qui maintient auprès des collaborateurs de quatre de nos amis : Paul Vignaux, Liebart et Pierre Barbier, notre ami Jean Pères continue à en assurer la direction.

Jean Pères intervient pour signaler la diffusion de « L'Ouvrier Métallurgiste ». A cet effet il demande aux délégués d'utiliser pour la propagande notre organe fédéral.

Mabit de Nantes signale avec satisfaction que des camarades de cette région se félicitent d'avoir un organe de propagande professionnelle.

Broutin demande que « L'Ouvrier Métallurgiste » reprenne nos revendications.

La discussion sur le Rapport Moral est close. Le Président se félicite des progrès accomplis et il termine sur ce mot d'ordre :

« Union, Cohésion, Discipline ! »

Le Bihan adresse ensuite les félicitations au congrès à notre camarade Hartmann, élu député de Thann, lequel était un assistant fidèle de nos congrès.

Quelques mots encore de Charlemagne Broutin à l'adresse de nos militants, en particulier à Jean Pères qui se dévoue sans compter à la bonne marche de notre Fédération.

### Rapport financier

Gerstel, trésorier de notre Fédération, donne lecture du rapport financier.

En conclusion, Broutin insiste sur la nécessité de développer notre Fédération à un budget en rapport avec son importance.

Mabit ne croit pas possible pour les syndicats de sa région d'augmenter leur effort financier.

Dardennes estime, malgré les difficultés présentes, qu'il faudrait en tout état de cause ne pas laisser diminuer notre action et envisager une augmentation possible.

Brulant donne son approbation à l'augmentation de la cotisation.

Courbet fait certaines réserves quant à une trop proche application.

Jean Pères demande le recouvrement par trimestre.

Broutin demande le renvoi de la question au bureau fédéral pour étude.

Pour les caisses de résistance et de chômage, rien de spécial, leur situation est normale.

Charbonnier déclare au nom de la Commission de contrôle : « La vérification des comptes atteste la parfaite tenue des livres et la régularité des chiffres présentés. »

Le rapport est approuvé à l'unanimité. Le Congrès procède ensuite à la nomination du bureau fédéral. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité. Notre camarade

Georges Allard, du Syndicat de Denain est élu Vice-Président.

### Situation internationale

Charlemagne Broutin souligne la disparition des 220.000 membres des syndicats de la métallurgie d'Allemagne, dissous lors de l'avènement de l'hitlerisme.

Le Congrès de notre Fédération Internationale, tenu à Bruxelles les 17-18 et 19 juillet dernier, a obtenu un éclatant succès.

Un certain nombre de rapports y ont été présentés. D'autre part la motion votée par le Comité de la Fédération quelques semaines plus tôt, fut approuvée à l'unanimité. Cette motion est ainsi conçue : « Après avoir constaté une certaine reprise de l'activité dans notre industrie, force nous est de reconnaître que les commandes proviennent pour une grosse part des gouvernements pour une augmentation de leurs armements. »

En conséquence, le Comité souligne que ce développement peut avoir des conséquences incalculables et demande à la S.D.N. d'arrêter cette course. D'intervenir auprès des divers états pour empêcher à des buts sociaux, les sommes considérables qui y sont englobées. »

Gerstel pense qu'un certain contrôle des temps d'usinage doit être toléré par les ouvriers.

Brulant donne quelques précisions sur la façon dont sont payés les primes de rendement dans la région de Denain.

Lachaize explique qu'à Tours, aux ateliers de réparation du matériel de Chemins de fer, la prime de rendement a été supprimée.

Charbonnier parle des bonis collectifs. Il transmet la protestation des ouvriers contre ce système de rémunération.

Le délégué de Saint-Nazaire nous démontre par un exemple frappant comment, par une meilleure organisation du travail, on peut, tout en diminuant la fatigue de l'ouvrier, obtenir un meilleur rendement et une qualité de travail supérieure.

Bonnet, de Grenoble, explique en quelques mots les effets déplorables du système d'arker, dont le résultat final aboutit à une rationalisation outrancière.

En conclusion de cette intéressante discussion, Jean Pères propose qu'un contrôle ouvrier soit institué pour la détermination des temps.

Notre Secrétaire général, Paul Le Bihan, nous donne lecture des vœux, lesquels sont approuvés avec enthousiasme par le Congrès.

Broutin prononce ensuite le discours de clôture :

« Nous sommes à un tournant, au sortir duquel nous découvrons un changement général de l'organisation économique. »

Pour nous, soyons optimistes. Maintenons notre esprit vers une exacte compréhension des nécessités du moment. Restons, quoi qu'il arrive, fidèles aux principes dont nous devons être les hardis défenseurs.

Nous sommes l'avant-garde et la grande réserve du mouvement syndical. Restons partout et toujours nous-mêmes. Ne soyons pas, nous ne pouvons être des suiveurs.

Notre doctrine nous fait un devoir de nous élever jusqu'au rôle de dirigeant. C'est pourquoi, mes chers amis, il nous faut, pour être pleinement à la hauteur de notre tâche, poursuivre avec ténacité notre formation.

L'an prochain, nous fêterons le cinquantième du syndicalisme chrétien ; notre Fédération se doit d'y être largement représentée. »

Charlemagne Broutin, avant de terminer son discours, tient à saluer la présence parmi nous de notre camarade Hartman, récemment élu député de Thann, qui avec Meck sont des représentants hautement qualifiés au Parlement.

Le Président fédéral salue également notre ami Meret, président de l'Union régionale de Champagne, après quoi, il conclut en ces termes :

« Mes chers amis, nous sommes, nous, les vrais serveurs de la classe ouvrière. Nous avons pour mission, en défendant sa dignité, de lui permettre d'accéder à une élévation morale et matérielle qui doit lui permettre d'obtenir le respect de sa personnalité. »

En avant donc pour notre travail d'éducation, d'organisation, et de conquête. »

Une ovation des congressistes répond à la péroraison du président, et celui-ci déclare terminé le 16<sup>e</sup> Congrès fédéral de la Métallurgie.

seance, qui a pour objet l'étude de la rationalisation.

M. A. M. jeune, ingénieur A. M., fait un exposé très fouillé de la question, examinant tout à tour ce qu'est la rationalisation dans son principe et ses réalisations, et quelles en sont les conséquences. Puis notre camarade Courbet présente le point de vue du travailleur dans une étude remarquable.

« L'Ouvrier Métallurgiste » publiera d'ailleurs ces très importants documents dans ses numéros d'été.

## Discussion sur les rapports de nos amis Liénart et Courbet

Jean Pères se félicite du choix des rapporteurs et de l'intérêt des questions qu'ils viennent de traiter. Il croit de plus qu'il est utile de repenser et de préciser des questions aussi importantes que celles de la rationalisation.

Mabit précise que chaque fois qu'une organisation défectueuse du travail est constatée, le salaire est lui aussi instable et arbitraire.

Charbonnier demande ce que l'on entend par « heures de travail en retard » ? Courbet répond : « Un salaire fixe étant alloué, la prime qui le complète n'est payée qu'au bout de plusieurs mois. »

Gerstel pense qu'un certain contrôle des temps d'usinage doit être toléré par les ouvriers.

Brulant donne quelques précisions sur la façon dont sont payés les primes de rendement dans la région de Denain.

Lachaize explique qu'à Tours, aux ateliers de réparation du matériel de Chemins de fer, la prime de rendement a été supprimée.

Charbonnier parle des bonis collectifs. Il transmet la protestation des ouvriers contre ce système de rémunération.

Le délégué de Saint-Nazaire nous démontre par un exemple frappant comment, par une meilleure organisation du travail, on peut, tout en diminuant la fatigue de l'ouvrier, obtenir un meilleur rendement et une qualité de travail supérieure.

Bonnet, de Grenoble, explique en quelques mots les effets déplorables du système d'arker, dont le résultat final aboutit à une rationalisation outrancière.

En conclusion de cette intéressante discussion, Jean Pères propose qu'un contrôle ouvrier soit institué pour la détermination des temps.

Notre Secrétaire général, Paul Le Bihan, nous donne lecture des vœux, lesquels sont approuvés avec enthousiasme par le Congrès.

Broutin prononce ensuite le discours de clôture :

« Nous sommes à un tournant, au sortir duquel nous découvrons un changement général de l'organisation économique. »

Pour nous, soyons optimistes. Maintenons notre esprit vers une exacte compréhension des nécessités du moment. Restons, quoi qu'il arrive, fidèles aux principes dont nous devons être les hardis défenseurs.

Nous sommes l'avant-garde et la grande réserve du mouvement syndical. Restons partout et toujours nous-mêmes. Ne soyons pas, nous ne pouvons être des suiveurs.

Notre doctrine nous fait un devoir de nous élever jusqu'au rôle de dirigeant. C'est pourquoi, mes chers amis, il nous faut, pour être pleinement à la hauteur de notre tâche, poursuivre avec ténacité notre formation.

L'an prochain, nous fêterons le cinquantième du syndicalisme chrétien ; notre Fédération se doit d'y être largement représentée. »

Charlemagne Broutin, avant de terminer son discours, tient à saluer la présence parmi nous de notre camarade Hartman, récemment élu député de Thann, qui avec Meck sont des représentants hautement qualifiés au Parlement.

Le Président fédéral salue également notre ami Meret, président de l'Union régionale de Champagne, après quoi, il conclut en ces termes :

« Mes chers amis, nous sommes, nous, les vrais serveurs de la classe ouvrière. Nous avons pour mission, en défendant sa dignité, de lui permettre d'accéder à une élévation morale et matérielle qui doit lui permettre d'obtenir le respect de sa personnalité. »

En avant donc pour notre travail d'éducation, d'organisation, et de conquête. »

Une ovation des congressistes répond à la péroraison du président, et celui-ci déclare terminé le 16<sup>e</sup> Congrès fédéral de la Métallurgie.

Impr. Centrale (Anel Impr. Coopérative) 16, rue Saint-Siméon, Bordeaux

Le Gérant : SINJON.

# La Vie Syndicale

## NORD et PAS-DE-CALAIS

### DENAIN

Nos camarades sont fiers après les derniers événements, ayant résisté aux pressions de la C.G.T., d'enregistrer un nombre considérable d'adhésions. Lille et Valenciennes se sont montrées non moins fermes, ainsi que nos syndicats du Pas-de-Calais. Partout les adhésions affluent par milliers.

A Armentières, nos amis, qui ont enlevé les deux sièges à la Commission paritaire de chômage, sont pris à parti par la C.G.T., furieuse de se voir évincée.

## AUBE

### TROYES

Après une importante réunion, nos camarades ont arrêté un plan d'action dont ils attendent pour leur propagande les plus heureux résultats.

## ARDENNES

L'activité de nos camarades va sans cesse en augmentant. Leur présence, avec Bivert, au Congrès fédéral, montre tout le sérieux de leur activité.

## FRANCHE-COMTÉ

L'Avenir Montbéliardais qui ouvre si aimablement ses colonnes à nos communiqués, et permet ainsi à notre ami Courbet, de nous donner des articles fort bien venus pour aider notre propagande, a réservé dans un récent numéro une place de choix au compte rendu de notre Congrès fédéral.

Nul doute qu'à la suite des derniers événements, les effectifs dans cette région n'aient considérablement augmenté.

## RHONE

### LYON

Les récentes grèves n'ont point affaibli la position de nos camarades. Depuis quelques jours en effet, les adhésions affluent.

Les Travailleurs Lyonnais, après la triste expérience des grèves Berliet, où la C.G.T. par l'orgueilleuse prétention de son délégué, Vivier-Merle avait saboté les revendications ouvrières, se tournent maintenant vers nos syndicats dont ils ont reconnu tout le sérieux, consacrant ainsi notre autorité dans la profession.

## LOIRE

### SAINT-CHAMOND

Les semaines qui viennent de s'écouler ont été particulièrement laborieuses pour nos camarades. Au cours de nombreuses réunions de chantiers, ils ont eu à traiter du collectage, des cotisations, des délégués d'atelier, des prud'hommes, etc.

Une entrevue a eu lieu d'autre part, avec la direction des F.A.M. pour régler un certain nombre de points intéressants le statut des délégués d'atelier, l'organisation des heures de travail pour l'exécution des commandes dont la livraison doit être effectuée sans retard, et diverses questions d'hygiène et de mains-d'œuvre.

## MANCHE

### CHERBOURG

Nos camarades viennent de tenir leur assemblée générale qui, nous dit « La Voix Sociale », a réuni un nombre important de métallurgistes.

## MARNE

### CHALONS

La création de syndicats ouvriers vient d'être décidée. Nous aurons donc très prochainement de nouvelles activités syndicales dans cette ville.

## PARIS

Nous résumerons très rapidement les initiatives de notre syndicat de la métallurgie au cours des événements récents.

Tout d'abord notre démarche du dimanche 31 mai auprès du Ministère du Travail, en vue de notre participation à la discussion du contrat collectif.

Malgré les arguments de M. Frossard et de M. Chaillet, le Syndicat Confédéré des Métaux s'est absolument refusé à notre admission au sein de la délégation ouvrière!!!

La liberté syndicale, telle que la pratique le syndicat unifié n'a plus rien à envier à Mussolini et à Hitler.

Malgré cela nous avons enregistré la nomination de nos camarades comme délégués dans un certain nombre d'ateliers.

C'est ainsi que notre ami Léonard, vice-président de notre Syndicat, a été sollicité par les camarades de son atelier. Ajoutons qu'il fut au sein des délégués leur conseiller fort apprécié et écouté.

Gerstel, trésorier de notre syndicat et de la Fédération a, lui aussi, dans son entreprise, été la cheville ouvrière, en collaboration avec un camarade cégétiste fort intelligent et tolérant, d'un mouvement qui fut de courte durée.

En résumé les pressions et les menaces, voire certaines violences, accomplies le plus souvent par des syndicats de la dernière heure, ont eu pour résultats de nous amener des milliers d'adhésions.

Nous reviendrons d'ailleurs dans notre prochain numéro sur l'organisation soviétique qui, pendant deux semaines, sévit aux usines Renault, et qui continue encore partiellement en distribuant des mises à pied à ceux qui se montrent trop tièdes à l'égard de ce régime « de Liberté avec un grand L », de douceur et de candide bonté !, au cours de l'occupation.

# Propagande ! Propagande !

## La C. F. T. C. est également officiellement reconnue

M. LEBAS, Ministre du Travail : Voulez-vous que je prenne un exemple ? A Paris même, dans la corporation si importante des employés de toutes catégories, quelle est l'organisation qui représente le mieux cette grande corporation des employés ? C'est une organisation qui n'adhère pas à la Confédération Générale du Travail. C'est une organisation qui adhère à la Confédération Générale des Travailleurs Chrétiens. Je dis que, dans ce cas, ce n'est pas une organisation syndicale confédérée qui sera représentée dans la commission mixte, mais que ce sera l'organisation syndicale adhérente à la Confédération Générale des Travailleurs Chrétiens.